

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 23 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Patricia PARATTE, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Samuel HOUSER, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Martial CORDIER, Régis LIGIER donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER

Excusés : Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Claudine CAGNON, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN

Secrétaire de séance : Gérard GENTIT

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 54	Ayant pris part à la délibération : 58
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-04-07	Objet : ELECTIONS – Désignation des membres de la commission CAO
---	---

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les dispositions applicables en matière de composition de la commission d'appel d'offres,

Il est rappelé que dans les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée :

- Du Président (autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant),
- De cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par l'assemblée délibérante,

- Selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les procédures formalisées sont définies par les articles L.2124-1 à L.2124-4 du Code de la Commande Publique, à savoir :

- Marchés passés selon une procédure formalisée Article L2124-1
- L'appel d'offres ouvert ou restreint Article L2124-2
- Procédure avec négociation Article L2124-3
- Dialogue compétitif Article L2124-4

Pour rappel, la CAO est compétente pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée (+ de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et + de 5 404 000 € pour les marchés de travaux. La CAO est chargée de désigner les attributaires, c'est-à-dire d'attribuer les marchés.

Vu l'article L 2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et NOMME les membres suivants :

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires		Membres suppléants	
MERIQUE	Anthony	BARTHOULOT	Françoise
JACQUOT	Pascal	BONVALOT	Léon
MARTIN	Roland	RACINE	Catherine
WYCART	Pierre-Jean	JUBIN	Nicolas
DURAND	Didier	MONNET	Alexandre

Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 58
Voix contre : 0
Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 025-200023075-20260429-DEL_2026_04_07-DE



après transmission en Sous-Préfecture le ...

260429_Délib_PC_2026_04_07_ELECTIONS_Désignation membres commission CAO